



DÉLIBÉRATION N° 65/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

OBJET : **CULTURE**

**Centre Culturel La Source :
Convention de mise à disposition de
La Source aux associations**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Lucie PINTO par M. Eric DERSIGNY.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient absents : Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur de la Culture, la Commune de Volvic soutient les pratiques amateurs et associatives locales.

A cet effet, le projet de convention présenté, a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle de spectacle La Source, propriété de la Commune de Volvic, stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- Les activités autorisées dans le cadre de la mise à disposition sont de nature suivante : Programmation culturelle et artistique à but non lucratif (galas de danse, théâtre, concerts) ouverte au public et portée par des associations volvicoises, restitution d'ateliers artistiques amateurs, restitution de projets par les établissements scolaires volvicois, activités de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic ;
- L'occupation des locaux est consentie une fois par année scolaire (de septembre à juin) et ce, à titre gracieux.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle de spectacle La Source jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 02.07.2025
Publié ou notifié
le : 03.07.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

